



Commission Régionale Féminine SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion restreinte du mardi 10 octobre 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE FRANCE FEMININE

Finales Régionales : samedi 28/10/2023

La Commission informe les clubs qualifiés pour la Finale Régionale que le tirage au sort se déroulera le **mercredi 18/10/2023 à 18h00** au siège de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Les clubs qualifiés sont invités à y assister.

Il sera également procédé au tirage au sort de la Coupe de France (Masculine) ce jour-là.

3^{ème} tour :

27392129 SENART MOISSY / DRANCY JA du 14/10/2023

La Commission,

Pris connaissance de la notification du District de Seine et Marne indiquant que l'équipe Seniors Féminine de SENART MOISSY a 2 matchs de suspension de terrain à compter du 01/09/2023,

Par ces motifs,

Demande au club de SENART MOISSY de transmettre le nom de son terrain de repli accompagné du justificatif de mise à disposition du terrain par le propriétaire des installations pour le vendredi 13/10/2023 – 12h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ**Régional 3****Poule B****Courriel d'ARGENTEUIL RC - 590534**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 1****Courriel du PARIS FC – 500568**

La Commission prend note de la modification de l'horaire du coup d'envoi pour les rencontres à domicile : 18h00.

25922061 SARCELLES AAS 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 07/10/2023

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, courriels des 2 clubs et rapport de l'Arbitre Officiel),
Considérant que le match ne pouvait pas débiter à l'horaire initialement prévu (17h15) suite au retard pris par un match avant,

Considérant que l'arbitre officiel a décidé de ne pas faire jouer le match,

Considérant que les 2 équipes étaient présentes,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au samedi 21/10/2023 et demande au club de SARCELLES AAS de veiller à la programmation de ses rencontres à domicile pour éviter qu'une telle situation ne se renouvelle.

25922066 RED STAR FC 1 / SARCELLES AAS 1 du 14/10/2023

Demande de SARCELLES AAS pour avancer le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du RED STAR FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 13/10/2023 – 12h00.

25922065 RUEIL MALMAISON FC 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 14/10/2023

La Commission,

Pris connaissance du courriel de la Mairie de RUEIL MALMAISON,

Considérant que le Parc des Sports est fermé le samedi 14/10/2023 toute l'après-midi (présence de l'équipe de France de Rugby),

Considérant que les 2 équipes ont déjà un match retard,

Après étude de la programmation des rencontres à domicile du club de FRANCONVILLE FC,

Par ces motifs,

Inverse les matchs aller/retour comme suit :

Match Aller :

25922065 FRANCONVILLE FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 le 14/10/2023

Coup d'envoi : 15h30.

Lieu : Stade Jean Rolland – terrain n°3 à FRANCONVILLE

Match retour :

25922105 RUEIL MALMAISON FC 1 / FRANCONVILLE FC 1 le 02/03/2024

Régional 3**Poule A****27159183 ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 1 / ARPAJONNAIS RC 1 du 14/10/2023**

Demande de l'ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE pour jouer à 18h00.

Accord de la Commission qui rappelle le fonctionnement des modifications des horaires du coup d'envoi pour cette catégorie :

Extrait de l'article 6.2 du Règlement du championnat régional U18F

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

L'horaire du coup d'envoi des rencontres comptant pour la dernière journée de Championnat est quant à lui fixé par la Commission d'Organisation.

27159175 ARPAJONNAIS RC 1 / MONTEREAU ASA 1 du 07/10/2023

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de MONTEREAU ASA entraînant le forfait général de cette équipe

Poule B**Courriel MEAUX CS - 500831**

La Commission prend note que le coup d'envoi des rencontres à domicile de l'ENTENTE MEAUX / FFA 77 soit fixé à 17h30.

BRIARD SC - 500615

La Commission prend connaissance de la décision de la CRTIS du 10/10/2023 ayant retiré du classement le terrain n°1 du stade Lucien DESTAL à BRIE COMTE ROBERT ; par conséquent, l'ensemble des rencontres de l'équipe est positionnée sur le terrain n°3 (synthétique).

La Commission rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

Poule C**Courriel de LIMAY ALJ 1 – 519112**

La commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Poule D**Courriel CARRIERES SUR SEINE US 1 – 513864**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Courriel PLAISIROIS FO - 527985

La Commission prend note que le coup d'envoi des rencontres à domicile est fixé à 16h00.

27160947 RUEIL MALMAISON FC 2 / SURESNES JS 1 du 14/10/2023

La Commission,

Pris connaissance du courriel de la Mairie de RUEIL MALMAISON,

Considérant que le Parc des Sports est fermé le samedi 14/10/2023 toute l'après-midi (présence de l'équipe de France de Rugby),

Après étude de la programmation des rencontres à domicile du club de SURESNES JS,

Par ces motifs,

Demande au club de SURESNES JS s'il peut accueillir la rencontre dans le cadre d'une inversion des matchs Aller / Retour.

Elle invite le club de SURESNES JS à faire un retour sur cette possibilité (en précisant lieu et l'horaire du coup d'envoi).

Retour au plus tard le jeudi 12/10/2023.

Poule E

27161218 RACING CF 1 / BEZONS USO 1 du 07/10/2023

Lecture de la FMI – forfait non avisé de BEZONS USO.

Poule F

27161599 PETITS ANGES ES 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 07/10/2023

En raison de l'indisponibilité du stade Emile Anthoine (20km de Paris) et de l'impossibilité d'inverser le match ; cette rencontre est reportée au samedi 28/10/2023.

Poule G

Courriel du PARIS FC – 500568

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

27161979 LONGJUMEAU FC 1 / SEVRES 92 FC 1 du 23/09/2023

La Commission transmet le dossier à la Commission Régionale des Statuts et Règlements pour suite à donner.

Feuilles de Match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} Rappel :

Régional 3 – poule G – 27161991 ORLY AS 1 / GPSO ISSY 3 du 07/10/2023 du 07/10/2023

2^{ème} et dernier Rappel :

Régional 3 – poule A - 27159168 EVRY FC 1 / STE GENEVIEVE FC 1 du 30/09/2023

Régional 3 – poule E – 27161216 BEZONS USO 1 / MONTMORENCY FC 1 du 30/09/2023

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 1

Courriel du PARIS FC – 500568

La Commission prend note de la modification de l'horaire du coup d'envoi pour les rencontres à domicile : 17h30.

Régional 3

Poule A

BRIARD SC - 500615

La Commission prend connaissance de la décision de la CRTIS du 10/10/2023 ayant retiré du classement le terrain n°1 du stade Lucien DESTAL à BRIE COMTE ROBERT ; par conséquent, l'ensemble des rencontres de l'équipe est positionnée sur le terrain n°3 (synthétique).

La Commission rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

Poule B

27163512 TREMBLAY FC 1 / DRANCY JA 1 du 07/10/2023

Réception du courriel de la Mairie de TREMBLAY EN France et du club indiquant que cette rencontre ne peut pas se tenir.

Ce match est reporté au samedi 28/10/2023.

Poule E

27165095 MONTMORENCY FC 1 / GARGES FCM 1 du 14/10/2023

Demande de MONTMONRENCY FC pour avancer le match à 12h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de GARGES FCM qui doit parvenir au plus tard le vendredi 13/10/2023 – 12h00.

Poule F

27165394 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1 / SALESIIENNE DE PARIS 1 du 11/11/2023

2^{ème} rappel :

La Commission reste en attente du justificatif Municipal d'indisponibilité du terrain à la date du 11/11/2023.

Feuilles de Match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} Rappel :

Régional 3 – poule A - 27162504 SENART MOISSY 1 / ETAMPES F.C. 1 du 07/10/2023

Régional 3 – Poule C - 277 27164131 PLAISIROIS F.O. 1 / ENT. MARLY ETANG 1 du 07/10/2023

Régional 3 – Poule E - 274 27165090 GONESSE RC 1 / ASNIERES FC 1 du 07/10/2023